

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 10 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2015 fixant la liste des établissements mentionnés aux 2° à 6° de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière dont la direction permet l'accès à l'échelon fonctionnel de la hors classe du corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière

NOR : SSAH1901022A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 fixant la liste des établissements mentionnés aux 2° à 6° de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière dont la direction permet l'accès à l'échelon fonctionnel de la hors classe du corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 décembre 2015 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« *Art. 1^{er}.* – En application des dispositions du dernier alinéa de l'article 24 du décret du 26 décembre 2007 susvisé, l'échelon fonctionnel de la hors-classe est accessible aux directeurs des établissements suivants :

Centre hospitalier intercommunal Ain Val de Saône à Pont-de-Veyle et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Montmerle (Ain), direction commune ;

Centre hospitalier de Meximieux et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Chalamont (Ain), direction commune ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Chatillon sur Chalaronne et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saint-Trivier-sur-Moignans, direction commune (Ain) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saint Vulbas, d'Ambérieu, de Tenay et de Pont-d'Ain, direction commune (Ain) ;

Centre de rééducation fonctionnelle Jacques Ficheux, à Saint-Gobain (Aisne) ;

Groupe Etablissements Publics Handicaps Education Soins Emploi, à Liesse (Ain) ;

Etablissement public médico-social Ebreuil - Val de Sioule et Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Echassières (Allier), direction commune ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Cusset (Allier) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Gannat (Allier) ;

Centres hospitaliers Cœur du Bourbonnais à Tronget, de Nérès-les-Bains et de Bourbon-l'Archambault (Allier), direction commune ;

Centre d'accueil spécialisé, à Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence) ;

Centre hospitalier de Riez et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole et de Puimoisson (Alpes-de-Haute-Provence), direction commune ;

Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes, à Nice (Alpes-Maritimes) ;

Centre hospitalier de Breil-sur-Roya et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saorge (Alpes-Maritimes), direction commune ;

Centre hospitalier Saint Eloi, à Sospel (Alpes-Maritimes) ;

Centres hospitaliers de Joyeuse et de Chamonas, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valgorgue (Ardèche), direction commune ;

Centre hospitalier de Vallon-Pont-d'Arc et de Villeneuve-de-Berg (Ardèche), direction commune ;

Centre hospitalier de Saint-Félicien et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à La Louvesc (Ardèche), direction commune ;

Centre hospitalier de Lamastre et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Satillieu (Ardèche), direction commune ;

Etablissement départemental public d'accompagnement médico-social Jacques Sourdille, à Belleville et Châtillon-sur-Bar (Ardennes) ;

Etablissement public départemental Louis Philibert, au Puy-Sainte-Réparate (Bouches-du-Rhône) ;

Centre hospitalier d'Allauch (Bouches-du-Rhône) ;

Maisons de l'enfance et de la famille des Bouches-du-Rhône, à Marseille (Bouches-du Rhône) ;

Maison départementale de l'enfance et de la famille du Calvados, à Caen (Calvados) ;

EPMS du Château de Vaux à Graye-sur-Mer (Calvados)

Centre hospitalier de Murat (Cantal) ;

Centre hospitalier de Confolens (Charente) ;

Etablissement public départemental, à Montlieu-la-Garde (Charente-Maritime) ;

Centre hospitalier de Saint-Pierre-d'Oléron (Charente-Maritime), direction commune ;

Centre hospitalier de Sancerre (Cher) ;

Etablissement public départemental autonome du Glandier de Beyssac et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes le Jardin de Bagatelle de Lubersac, direction commune (Corrèze) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Argentat et de Beynat, et établissement public départemental autonome de Servières-le-Château (Corrèze), direction commune ;

Centre hospitalier de Bonifacio (Corse-du-Sud) ;

Centre hospitalier intercommunal de Corte-Tattone (Haute-Corse) ;

Etablissement public social et médico-social AR Goued à Plaintel (Côtes-d'Armor) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Ajain et de Boussac (Creuse), direction commune ;

Centre hospitalier Les Genêts d'or, à Evaux-les-Bains, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Chambon-sur-Voueize, d'Auxances et de Mainsat (Creuse), direction commune ;

Etablissement public départemental Clairvivre, à Salagnac (Dordogne) ;

Centre hospitalier d'Excideuil (Dordogne) ;

Centre hospitalier de Nontron (Dordogne) ;

Centre hospitalier de Saint-Astier et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Coulounieix-Chamiers (Dordogne), direction commune ;

Centre hospitalier Paul Nappez, à Morteau (Doubs) ;

Centre hospitalier Sainte Croix, à Baume-les-Dames et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Rougemont (Doubs), direction commune ;

Centre de soins des Tilleroyes, à Besançon (Doubs) ;

Centre de Long Séjour de Bellevaux (Doubs) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à L'Isle-sur-le-Doubs et à Blamont (Doubs), direction commune ;

Etablissement de santé de Quingey (Doubs) ;

Centre de Soins et d'Hébergement de longue durée Jacques Weinman, à Avanne-Aveney (Doubs) ;

Solidarité Doubs Handicap, à Besançon (Doubs) ;

Centres hospitaliers de Nyons et de Buis-les-Baronnies (Drôme), direction commune ;

Centre hospitalier des Andelys, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Lyons-la-Forêt et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Ecouis (Eure), direction commune ;

Centre hospitalier Pierre Hurabielle, à Bourg-Achard et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Pont-de-l'Arche (Eure), direction commune ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Brionne, d'Harcourt et de Pont-Authou (Eure), direction commune ;

Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse, à Lèves (Eure-et-Loir) ;

Foyer de vie départemental "Gérard Vivien", à Courville-sur-Eure (Eure-et-Loir) ;

Centre hospitalier de Lanmeur (Finistère) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Lannilis et à Plabennec (Finistère), direction commune ;

Centre hospitalier de Pont-Saint-Esprit (Gard) ;

Centre hospitalier d'Uzès, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Aramon, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Montfrin et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Redessan-Cabrières (Gard), direction commune ;

Centre hospitalier du Vigan, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de St-Hippolyte-du-Fort, de Sauve et de Lasalle (Gard), direction commune ;

Centre départemental d'accueil des familles et foyer départemental de l'enfance, à Nîmes (Gard), direction commune ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Saint Jacques, à Grenade (Haute-Garonne) ;

Centre départemental de l'enfance et de la famille, à Toulouse (Haute-Garonne) ;

Centre hospitalier de Muret (Haute-Garonne) ;

Etablissement public de santé de Lomagne, à Fleurance (Gers) ;

Centre hospitalier de Condom (Gers) ;

Centre hospitalier de Nogaro et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Eauze (Gers), direction commune ;

Centre Cantoloup Lavallée et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Lavallée à Saint-Clar (Gers), direction commune ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Fondation Roux à Vertheuil-Médoc et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes St-Jacques de Compostelle à Soulac-sur-Mer (Gironde), direction commune ;

Centre départemental de l'enfance et de la famille, à Eysines (Gironde) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Frontignan (Hérault) ;

Centre hospitalier de Bédarieux (Hérault) ;

Centre hospitalier de Pézenas (Hérault) ;

Centre hospitalier de Saint-Pons (Hérault) ;

Centre hospitalier de Lodève (Hérault) ;

Centre hospitalier de Clermont-l'Hérault (Hérault) ;

Centre départemental de l'enfance et de la famille, à Montpellier (Hérault) ;

Centre hospitalier Paul Coste Floret, à Lamalou-les-Bains (Hérault) ;

Etablissement public départemental d'éducation, de formation et de soins, à Chantepie, Centre de l'enfance, à Chantepie, et Foyer d'accueil médicalisé Goanag à Saint-Meen-le-Grand (Ille-et-Vilaine), direction commune ;

Centre hospitalier des Marches de Bretagne, à Antrain (Ille-et-Vilaine), direction commune ;

Centres hospitaliers Saint Charles de Valençay et de Levroux, Centre départemental Gériatrique de l'Indre à Châteauroux, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Vatan (Indre) direction commune ;

Etablissement public départemental Blanche-de-Fontarce, à Châteauroux (Indre) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Bléré et Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire), direction commune ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Debrou, à Joué-les-Tours (Indre-et-Loire) ;

Centre hospitalier de Sainte-Maure-de-Touraine et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de l'Ile-Bouchard (Indre-et-Loire), direction commune ;

Centre hospitalier de Tullins (Isère) ;

Centre hospitalier rhumatologique à Saint-Martin-d'Uriage, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Bourg d'Oisans et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Vizille (Isère), direction commune ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de La Cote St André et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Beaurepaire (Isère), direction commune ;

Centre hospitalier de Morestel (Isère) ;

Etablissement social de travail et d'hébergement isérois, à St-Martin-d'Hères (Isère) ;

Etablissement public départemental Le Charmeyran à La Tronche, Maison d'enfants les Tisserands à La Côte St André, Maison d'enfants le Chemin à Saint-Egrève (Isère), direction commune ;

Centre hospitalier intercommunal du Pays de Revermont (Jura) ;

Centre hospitalier de Saint-Sever et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Villeneuve-de-Marsan (Landes), direction commune ;

Centres hospitaliers de Saint-Aignan et de Montrichard (Loir-et-Cher), direction commune ;

Centre départemental de soins, d'accompagnement et d'éducation, à Herbault et centre départemental de l'enfance et de la famille à Blois (Loir-et-Cher), direction commune ;

Centre hospitalier de Saint-Pierre-de-Bœuf et de Pélussin (Loire), direction commune ;

Maison de retraite de la Loire, à St-Just-St-Rambert (Loire) ;

Centre hospitalier de Charlieu et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de St Nizier-sous-Charlieu (Loire), direction commune ;

Centre hospitalier de Saint-Bonnet-le-Château et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Usson en Forez (Loire), direction commune ;

Centre hospitalier de Saint-Galmier (Loire) ;

Foyer départemental de l'enfance de la Loire, à St-Etienne (Loire) ;

Maison d'Accueil Spécialisé des Quatre Vents à Saint-Chamond, et Foyer d'Accueil Médicalisé du Pilat (Loire), direction commune ;

Centre hospitalier de Langeac et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saugues (Haute-Loire), direction commune ;

Centre hospitalier d'Yssingeaux et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saint-Maurice-de-Lignon (Haute-Loire), direction commune ;

Centre hospitalier de réadaptation de Maubreuil, à Saint-Herblain (Loire-Atlantique) ;

Institut public pour handicapés visuels, à Vertou et Institut "La Persagotière" à Nantes (Loire-Atlantique), direction commune ;

Centre départemental enfance et familles, à St-Sébastien-sur-Loire (Loire-Atlantique) ;

Hôpital intercommunal Sèvres et Loire, à Vertou (Loire-Atlantique) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Mer et pins, à St-Brévin-les-Pins (Loire-Atlantique) ;

Centre hospitalier Lour Picou, à Beaugency et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Meung-sur-Loire (Loiret), direction commune ;

Centre hospitalier Pierre Lebrun, à Neuville-aux-Bois (Loiret) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Aiguillon, Port-Sainte-Marie, Damazan et Feugarolles (Lot-et-Garonne), direction commune ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Mezin, Sos-en-Albret et Astaffort (Lot-et-Garonne), direction commune ;

Centre hospitalier de Casteljaloux et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne), direction commune ;

Centre hospitalier de Langogne et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Luc (Lozère) et de Pradelles (Haute Loire), direction commune ;

Centre hospitalier de Chalonnès-sur-Loire, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saint-Georges-sur-Loire et de Montjean-sur-Loire (Maine-et-Loire), direction commune ;

Centre hospitalier de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) ;

Centre hospitalier, à Martigné-Briand (Maine-et-Loire) ;

Centre hospitalier intercommunal de Chemillé-Vihiers, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Jallais et de Saint-Pierre-Montlimart (Maine-et-Loire), direction commune ;

Hôpital du Baugeois et de la Vallée, à Baugé (Maine-et-Loire) ;

Etablissement service public d'accompagnement éducatif et social, à Pouancé et établissement de service d'aide par le travail à Saint-Martin-d'Arcé (Maine-et-Loire), direction commune ;

Centre hospitalier de Carentan et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Sainte-Marie-du-Mont (Manche), direction commune ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Périers et à Saint-Sauveur-Lendelin (Manche), direction commune ;

Etablissement de travail protégé, à St-James (Manche) ;

Centre hospitalier de Fismes (Marne) ;

Centre hospitalier de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) ;

Centre hospitalier de Joinville et Wassy (Haute-Marne), direction commune ;

Centre hospitalier d'Ernée et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Montenay (Mayenne), direction commune ;

Centre hospitalier d'Evron (Mayenne) ;

Pôle médico-social Bais-Hambers, à Bais (Mayenne) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Faulx et de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), direction commune ;

Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle, à Laxou (Meurthe-et-Moselle) ;

Carrefour d'accompagnement public social, à Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle) ;

Centre social d'Argonne, aux Islettes (Meuse) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Vannes (Morbihan) ;

EPSMS La Vallée du Loch à Grand-Champ (Morbihan) ;

Hôpital Saint-Jacques, à Dieuze et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saint-Epvre (Moselle), direction commune ;

Centre départemental de l'enfance, à Metz (Moselle) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Sainte Marie à Vic-sur-Seille et Etablissement public social à Lorquin (Moselle), direction commune ;

ESAT et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Albestroff (Moselle), direction commune ;

Etablissement public départemental de santé et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Gorze (Moselle), direction commune ;

Institut Vancauwenberghe, à Zuydcoote (Nord) ;

Groupe hospitalier Loos-Haubourdin, à Loos (Nord) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Comines (Nord) ;
Etablissement public de santé Les Erables, à La Bassée (Nord) ;
Centre hospitalier de Jeumont (Nord) ;
Centre hospitalier d'Hautmont (Nord) ;
Centre hospitalier de Bailleul (Nord) ;
Centre hospitalier de Zuydcoote (Nord) ;
Centre hospitalier intercommunal de Wasquehal, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Marcq-en-Barœul (Nord), direction commune ;
Centre départemental de l'enfance et de la famille, à Beauvais (Oise) ;
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Liancourt et de Chambly (Oise), direction commune ;
Centre hospitalier de Crépy-en-Valois (Oise) et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de La Ferté-Milon (Aisne), direction commune ;
Centre hospitalier et établissement public autonome à caractère social Fondation Halleur de Grandvilliers, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Marseille-en-Beauvaisis (Oise), direction commune ;
Centre hospitalier de Sées (Orne) ;
Etablissement public départemental de l'enfance et de la famille à Arras (Pas-de-Calais) ;
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et établissement public communal, à St-Venant (Pas-de-Calais), direction commune ;
Etablissement public départemental pour l'accueil du handicap et l'accompagnement vers l'autonomie, à Arras (Pas-de-Calais) ;
Centre hospitalier de Bapaume (Pas-de-Calais) ;
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Lezoux et à Culhat (Puy-de-Dôme), direction commune ;
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Milles Sourires, établissement social d'aide par le travail et foyer d'adultes de Cunlhat (Puy-de-Dôme), direction commune ;
Centre hospitalier de Billom (Puy-de-Dôme) ;
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Aigueperse (Puy-de-Dôme) ;
EPAS, à Castelnau-Rivière-Basse (Hautes-Pyrénées) ;
Centre hospitalier de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) ;
Centre hospitalier de Prades (Pyrénées-Orientales) ;
Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence, à Perpignan (Pyrénées-Orientales) ;
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Arles-sur-Tech et d'Elne (Pyrénées-Orientales), direction commune ;
Centre de Harthouse, à Haguenau (Bas-Rhin) ;
Centre hospitalier Graffenbourg de Brumath et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Schweighouse-sur-Moder (Bas-Rhin), direction commune ;
Centre de moyen et long séjour de Bouxwiller et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Hochfelden (Bas-Rhin), direction commune ;
Centre de moyen et long séjour de Molsheim (Bas-Rhin) ;
Foyer départemental de l'enfance, à Strasbourg (Bas-Rhin) ;
Centre hospitalier à Ensisheim (Haut-Rhin) ;
Centre hospitalier de Sultz-Issenheim (Haut-Rhin) ;
Centre hospitalier de Ribeauvillé (Haut-Rhin) ;
IME les Tournesols à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin) et ESAT le Galilée à Ban-de-Laveline (Vosges), direction commune ;
Centre départemental de repos et de soins à Colmar, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Turckheim et à Marckolsheim (Haut-Rhin), direction commune ;
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Masevaux-Niederbruck et à Dannemarie (Haut-Rhin), direction commune ;
Centre hospitalier du Beaujolais Vert de Cours et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Cublize (Rhône), direction commune ;
Centre hospitalier à Saint-Laurent-de-Chamousset, à Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), et à Chazelles-sur-Lyon (Loire), direction commune ;
Centre de long et moyen séjour, à Neuville-sur-Saône et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fontaines-sur-Saône (Rhône), direction commune ;
Centres hospitaliers de Belleville et de Beaujeu (Rhône), direction commune ;
Centre hospitalier gériatrique du Mont-d'Or, à Albigny-sur-Saône (Rhône) ;
Centre hospitalier de La Guiche (Saône-et-Loire) ;

Résidence départementale d'accueil et de soins à Macon, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire), direction commune ;

Centre hospitalier de la Bresse louhannaise, à Louhans et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Cuisery (Saône-et-Loire), direction commune ;

Centres hospitaliers de Cluny et de Tramayes (Saône-et-Loire), direction commune ;

Centre hospitalier de Tournus et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Romenay (Saône-et-Loire), direction commune ;

Centre hospitalier Aligre, à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) ;

Etablissement public médico-social à Blanzay, et Espaces à Tournus (Saône-et-Loire), direction commune ;

Centres hospitaliers de Beaumont, de Sillé-le Guillaume et de Bonnetable (Sarthe), direction commune ;

Centre Arthur Lavy, à Thorens-Glières (Haute-Savoie) ;

Etablissement public intercommunal de l'agglomération d'Annecy, à Poisy (Haute-Savoie) ;

Maison Départementale de l'enfance et de la Famille, à Taninges, et établissement public départemental autonome de prévention spécialisé, à Cluzes (Haute-Savoie), direction commune ;

Etablissement public départemental Le Village du Fier, à Pringy (Haute-Savoie) ;

Centre hospitalier Dufresne-Sommeiller, à La Tour (Haute-Savoie) ;

Centre hospitalier de Reignier (Haute-Savoie) ;

Etablissement public départemental, à Grugny (Seine-Maritime) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Aumale, Gaillefontaine et Forges-les-eaux (Seine-Maritime), direction commune ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Fauville-en-Caux et à Grainville-la-Teinturière (Seine-Maritime), direction commune ;

Centres hospitaliers de Barentin et de Darnetal et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Pavilly (Seine-Maritime), direction commune ;

Centre hospitalier d'Yvetot (Seine-Maritime) ;

Centre hospitalier de Saint-Romain-de-Colbosc (Seine-Maritime) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Lecallier Leriche, à Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Maritime) ;

Institution médico-sociale, à Bolbec (Seine-Maritime) ;

Centre gériatrique Desaint Jean, au Havre (Seine-Maritime) ;

Etablissement public départemental autonome Les Alizés, à Rubelles (Seine-et-Marne) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Richard, à Conflans-Ste-Honorine (Yvelines) ;

Centre hospitalier de Jouars-Pontchartrain (Yvelines) ;

Centre de pédiatrie et de rééducation de Bullion et centre de gérontologie et d'accueil spécialisé de Chevreuse (Yvelines), direction commune ;

Centre hospitalier "groupe hospitalier et médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois" de Saint-Maixent-l'Ecole (Deux-Sèvres) ;

Institut médico-éducatif "Le Logis de Villaine" à Azay-le-Brulé et institut thérapeutique éducatif et pédagogique "La Rousille" à Niort (Deux-Sèvres), direction commune ;

Centre hospitalier d'Albert (Somme) ;

Centre hospitalier de Corbie (Somme) ;

Centre hospitalier d'Ham (Somme) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Bray-sur-Somme et à Fouilloy (Somme), direction commune ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Saint-Riquier et à Crécy-en-Ponthieu (Somme), direction commune ;

Etablissement public médico-social, à Amiens (Somme) ;

Etablissement public social et médico-social intercommunal d'Amiens-Gezaincourt (Somme) ;

Etablissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme à Poix de Picardie (Somme) ;

Centre hospitalier de Nègrepelisse et Caussade (Tarn-et-Garonne), direction commune ;

Institut médico-éducatif, établissement et service d'aide par le travail et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Salernes, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Aups (Var), direction commune ;

Centre départemental de l'enfance, au Pradet (Var) ;

Centre hospitalier de L'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse) ;

Centres hospitaliers de Vaison-la-Romaine et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Malaucène (Vaucluse), direction commune ;

Etablissements publics départementaux l'Alizarine à Avignon, et Saint Antoine à L'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse), direction commune ;

Etablissement d'accueil départemental enfance et famille, à Avignon (ADEF), et maison d'enfants à caractère social, à Carpentras (Vaucluse), direction commune ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Saint Alexandre à Mortagne-sur-Sèvre, Foyer de Vie les Hauts de Sèvre à Mortagne-sur-Sèvre et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Montfort à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), direction commune ;

Centre hospitalier intercommunal Monts et Barrages, à Saint-Léonard-de-Noblat, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Eymoutiers et de Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne), direction commune ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Couzeix, Nieul et Panazol (Haute-Vienne), direction commune ;

Centre gériatrique du Muret à Ambazac et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Bessines-sur-Gartempe et de Nantiat (Haute-Vienne), direction commune ;

EMSED à Isle, EMSP à Saint-Junien et institut thérapeutique éducatif et pédagogique d'Oradour-Saint-Genest (Haute-Vienne), direction commune ;

Centres hospitaliers du Val-du-Madon de Mirecourt, de Lamarche et de Darney (Vosges), direction commune ;

Centres hospitaliers de Bruyères, de Rambervillers, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Corcieux et de Bruyères (Vosges), direction commune ;

Centre hospitalier de Châtel-sur-Moselle (Vosges) ;

Centre hospitalier de la Haute Vallée de la Moselle, Le Thillot (Vosges) ;

Maison départementale de retraite de l'Yonne, à Auxerre (Yonne) ;

Institution Les Eparses, à Chaux (Territoire de Belfort) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Cerny, La Ferté-Alais et St-Vrain (Essonne), direction commune ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Palaiseau, à Sainte-Geneviève-des-Bois et Service Essonnien du grand âge à Morangis (Essonne), direction commune ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Neuilly sur Seine (Hauts-de-Seine) ;

Fondation Aulagnier, à Asnières-sur-Seine, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes les Marronniers à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), direction commune ;

Cité de l'enfance et service des adolescents, au Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine), direction commune ;

Fondation Roguet de Clichy (Hauts-de-Seine) ;

Centre de gérontologie Les Abondances, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) ;

Pouponnière Paul Manchon, au Plessis Robinson (Hauts-de-Seine) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Pantin (Seine-Saint-Denis) ;

Centre départemental de l'enfance et de la famille, à Bobigny (Seine-Saint-Denis) ;

Institut Le Val Mandé, à St-Mandé (Val-de-Marne) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à St-Maur-des-Fossés et Sucy-en-Brie (Val-de-Marne), direction commune ;

Centre hospitalier Louis-Daniel Beauperthuy, à Pointe-Noire (Guadeloupe) ;

Centre gérontologique du Raizet, aux Abymes (Guadeloupe) ;

Centre hospitalier de Capesterre Belle-Eau (Guadeloupe) ;

Centre hospitalier Maurice Selbonne, à Bouillante (Guadeloupe) ;

Centres hospitaliers au Marin et aux Trois-Ilets (Martinique), direction commune ;

Centre hospitalier Nord-Caraïbes, au Carbet (Martinique).

Art. 2. – Les dispositions de l'arrêté du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière, notamment son article 2 relatif au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, et plus particulièrement les montants de référence relatifs à l'échelon fonctionnel, sont applicables, pour le régime indemnitaire de l'année 2018, aux personnels de direction occupant les emplois des établissements mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Art. 3. – La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 janvier 2019.

Pour la ministre et par délégation :
*Le sous-directeur des ressources humaines
du système de santé,*
M. ALBERTONE